

Auch, le 5 juin 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Panneaux photovoltaïques dans les collèges : le Département prend des mesures immédiates

Un dégagement de fumée constaté en début d'après-midi sur la toiture du collège de Samatan a conduit à l'évacuation immédiate des élèves et des personnels de l'établissement.

Grâce à la réactivité des équipes présentes et à l'intervention rapide des services de secours, le sinistre a été rapidement maîtrisé. Aucun blessé n'est à déplorer.

Les premiers constats indiquent que la fumée proviendrait de l'isolant situé sous les panneaux photovoltaïques installés sur la toiture, probablement à la suite d'une surchauffe de ces derniers. Les dégâts sont circonscrits à environ 60 m² de toiture.

Cet incident intervient alors même que les panneaux photovoltaïques du collège avaient fait l'objet de contrôles techniques il y a seulement deux jours, sans qu'aucune anomalie ne soit détectée.

À la suite de l'incendie survenu l'été dernier sur la toiture du collège de Fleurance, le Département du Gers avait engagé une série de mesures de vérification renforcées sur l'ensemble des établissements équipés de panneaux photovoltaïques, notamment les collèges d'Aignan, Auch-Mathalin, Condom, Eauze, Miélan, Plaisance, Riscle et Samatan.

Ces contrôles comprenaient :

- une inspection complète des installations ;
- une campagne de thermographie réalisée par la société propriétaire des panneaux, Suntrack, afin d'identifier d'éventuels points chauds révélateurs d'anomalies de fonctionnement ;
- un contrôle réglementaire des installations électriques effectué par un organisme agréé et indépendant mandaté par le Département.

À l'issue de ces vérifications, plusieurs actions correctives avaient été engagées par Suntrack depuis le mois d'octobre afin de traiter les anomalies signalées.

Si cet événement ne remet pas en cause le principe du photovoltaïque, qui constitue un levier essentiel de la transition énergétique et dont l'installation est encouragée par la réglementation nationale sur les

bâtiments de grande superficie, le Département considère que ce nouvel incident appelle des mesures fortes de précaution.

En conséquence, le Département du Gers a décidé :

- de procéder dans les plus brefs délais, ces prochains jours, au débranchement de l'ensemble des installations photovoltaïques présentes sur les collèges concernés ;
- de neutraliser les panneaux en les recouvrant de bâches afin d'empêcher leur mise en chauffe ;
- dans l'attente de l'effectivité de ces deux précédents points, de mobiliser des équipes du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) durant les périodes scolaires afin d'assurer une surveillance renforcée des installations et de garantir une intervention immédiate en cas de nouvel incident.

Parallèlement, le Département engagera rapidement les démarches nécessaires au démontage des panneaux actuellement installés.

Le Département du Gers tiendra informés les familles, les personnels de l'Éducation nationale et l'ensemble des partenaires concernés de l'évolution de la situation et des suites données à cet événement.